



HAL
open science

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2016, Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC. hceres-02037719

HAL Id: hceres-02037719

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037719v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

- Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, langues, sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de la Nouvelle-Calédonie - UNC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* propose deux spécialités : *Anglais* et *Langues océaniques*. D'emblée, on remarque un déséquilibre entre les objectifs de ces deux formations. En effet, si la spécialité *Anglais* est assez généraliste, et entend proposer une ouverture assez importante sur l'extérieur, la spécialité *Langues océaniques* est tournée exclusivement vers la culture calédonienne, puisqu'elle résulte d'une disposition figurant dans l'accord de Nouméa de 1998.

Dans les deux cas, on observe un nombre assez restreint de débouchés, quasiment limités aux métiers de l'enseignement, si l'on met la poursuite d'études en master « recherche » de côté.

La majeure partie de la formation se déroule à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, mais l'on observe une particularité pour la spécialité *Langues océaniques*, qui bénéficie d'un partenariat exclusif avec l'institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

Synthèse de l'évaluation

La préparation proposée est adéquate aux débouchés métiers de l'enseignement et poursuite d'études en master « recherche » ; la spécialité *Langues océaniques* se distinguant par un taux initial de mutualisation relativement important. Cependant, la formation ne repose quasiment pas sur les stages, pour chacune des deux spécialités ; ce qui est assez étonnant pour des formations dont la visée professionnelle est assez clairement identifiée. Le dossier fournit des éléments qui amènent à formuler un constat mitigé. A sa lecture, le sentiment est que les deux spécialités proposées par cette licence, s'accommodent plus ou moins bien d'une situation particulière d'isolement géographique, voire de certains particularismes locaux.

Certains aspects paradoxaux dont le dossier fait état, ne peuvent s'expliquer qu'ainsi. Par exemple, la spécialité *Anglais* offre un cursus cohérent, mais faiblement ouvert à l'international et assez faiblement professionnalisant, alors que son débouché naturel est l'enseignement, puisqu'aucun cours n'est spécifiquement dédié à préparer à d'autres métiers auxquels peuvent accéder les étudiants issus des formations en anglais (traduction spécialisée ou plurilingue notamment). Par ailleurs, la formation bénéficie, vraisemblablement, assez peu d'être adossée à une équipe de recherche dont les axes principaux sont très éloignés de ceux des études anglophones, du moins *a priori*, puisqu'aucune annexe n'est proposée pour comprendre concrètement sur quoi portent les travaux du centre des nouvelles études sur le Pacifique (CNEP, équipe de recherche de l'université).

La spécialité *Langues océaniques* paraît mieux s'accommoder de cette situation, en cultivant la spécialisation pour en faire un point fort. Ainsi, cette deuxième spécialité fait peu de cas de l'ouverture internationale, mais cela paraît plus cohérent puisque le but en est d'acquérir des compétences dans la majeure partie des langues locales. La diversification se fait en quelque sorte à l'intérieur du territoire, comme l'indique la volonté de travailler non pas une mais plusieurs langues kanakes. Il en va de même pour l'adossement avec l'équipe de recherche existante, qui semble *a priori* parfait puisque les travaux de ladite équipe portent beaucoup sur la culture locale - à ce qu'on en comprend à la lecture du document, du moins.

On relève pourtant un aspect étonnant, qui est le faible niveau de professionnalisation : puisque les étudiants qui choisissent cette formation n'ont, semble-t-il, pas vocation à s'exporter, pourquoi ne pas leur donner l'occasion de découvrir directement le monde du travail calédonien au moyen de stages ? Par ailleurs, on peut également considérer que l'adaptation au contexte local n'a pas besoin d'être aussi poussée pour rester pertinente, et qu'une plus grande ouverture à des disciplines relativement annexes, ou tout simplement plus générales, permettrait à la fois, d'ouvrir les horizons intellectuels et professionnels.

Points forts :

- La cohérence du cursus et la progressivité dans l’acquisition des compétences.
- L’offre adaptée au contexte local (*Langues océaniques*) mais aussi, à un environnement plus large (*Anglais*).
- Pour la spécialité *Langues océaniques*, la très bonne valorisation des compétences spécifiques liées à l’équipe de recherche dont font partie les enseignants.

Points faibles :

- L’objectif de professionnalisation est sous-consideré : peu ou pas de renseignements spécifiques, l’absence de stages, la faible prise en compte des données statistiques dans le but d’améliorer les taux d’insertion professionnelle.
- L’impuissance exprimée par rapport au petit nombre de débouchés, que pourrait corriger le fait d’envisager des débouchés hors de la seule Nouvelle-Calédonie.
- Le corrélat du point précédent : la faible ouverture internationale, y compris pour la spécialité *Anglais* ; ce qui est assez paradoxal.
- D’une manière générale, l’autoévaluation ne semble pas être envisagée comme un outil efficace.
- Pour la spécialité *Anglais*, le pilotage très concentré d’une part, la spécialisation des enseignants-chercheurs dans un domaine éloigné des études sur le monde anglophone d’autre part, la formation étant adossée à une équipe de recherche dont les axes ont peu de rapport direct avec le contenu de la formation.

Recommandations :

- Il pourrait être bénéfique de partager plus équitablement les tâches administratives, par exemple en encourageant le recrutement d’enseignants-chercheurs travaillant sur le monde anglophone, sans qu’il soit réduit à l’espace océanien.
- Pour remédier au manque d’ouverture à l’international, il serait intéressant de développer des collaborations avec les pays anglophones les plus proches. Cela permettrait également d’envisager d’autres horizons professionnels.
- Dans le même ordre d’idées, une intégration plus poussée des stages à chacune des deux formations permettrait peut-être de corriger légèrement le problème des débouchés. Toujours dans ce but, il serait louable d’inclure des unités d’enseignement (UE) d’ouverture à d’autres métiers que l’enseignement, ou des UE qui ne soient pas consacrées exclusivement à l’espace océanien. Pour la spécialité *Anglais*, on pense en particulier à des cours de traduction spécialisée ou d’interprétariat.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Il est évident que, pour la spécialité <i>Anglais</i>, la préparation du certificat d’aptitude au professorat de l’enseignement du second degré (CAPES) est l’un des débouchés principaux, conjointement avec les concours administratifs et ceux de l’enseignement primaire. Les parcours permettant de préparer l’accès à ces débouchés sont bien fléchés et cohérents, et l’on note le soin particulier avec lequel le contexte du Pacifique anglophone est pris en compte. On note cependant une apparition assez tardive de l’initiation aux pratiques culturelles et à l’image, qui occupent pourtant une place croissante dans les concours.</p> <p>La spécialité <i>Langues océaniques</i> est une formation très spécifique, dont les débouchés sont forcément restreints, plus encore semble-t-il que pour la spécialité précédente. La licence vise en effet à former des enseignants aptes à utiliser les langues kanakes, des professionnels du tourisme et du patrimoine, ou des enseignants-chercheurs. À la sortie, les étudiants peuvent également envisager d’intégrer l’INALCO. Si l’on fait abstraction de ce faible éventail de possibilités, la formation proposée est en adéquation avec l’objectif.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>Les contraintes géographiques sont fortes, l'université de la Nouvelle-Calédonie étant isolée. De ce fait, la seule concurrence pour la spécialité <i>Anglais</i> est locale : une préparation khâgne et hypokhâgne au lycée La Pérouse de Nouméa. Subtilement, la mutualisation de certains cours entend pallier une éventuelle fuite des effectifs, amenés assez logiquement à intégrer l'université en 3^{ème} année de licence. La collaboration avec la structure de recherche a fait l'objet d'une véritable réflexion, même si on peut douter de son efficacité réelle, les axes de l'équipe étant assez éloignés dans l'ensemble des perspectives classiques des études portant sur le monde anglophone. Hyper spécifique, la spécialité <i>Langues océaniques</i> n'a pas de concurrence proche ou lointaine.</p>
<p>Équipe pédagogique</p>	<p>Pour les deux spécialités, on relève deux types de problèmes. Le 1^{er} est lié à la petite taille de la structure : en conséquence, le nombre d'enseignants, et le ratio entre enseignants-chercheurs et certifiés ou professeurs associés, est assez défavorable. Les enseignants sont donc contraints de s'adapter, en assurant des charges d'enseignement dans des matières qui ne relèvent pas forcément de leur spécialité. Le 2^{ème} type de problèmes est lié à la répartition des tâches administratives. À ce niveau, si la spécialité <i>Langues océaniques</i> fait apparaître des déséquilibres modérés, la spécialité <i>Anglais</i> montre une surcharge de travail portant sur les Professeurs agrégés (PRAG), déjà très sollicités, que ce soit en ce qui concerne les heures complémentaires ou les obligations administratives. Par souci de cohérence, on ne peut que souhaiter un rééquilibrage au « profit » des enseignants-chercheurs, Maîtres de conférences et Professeurs.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La spécialité <i>Anglais</i> bénéficie de la popularité assez répandue des études dans ce domaine, ce qui explique des effectifs constants. Les enquêtes concernant l'insertion professionnelle, portant sur un nombre réduit de réponses, donnent des indicateurs encourageants, dont on ne peut néanmoins garantir qu'ils soient fidèles à la réalité sondée. Pour la spécialité <i>Langues océaniques</i>, les effectifs sont plus fluctuants. La baisse amorcée en 2012 semble enrayée, autour d'une quarantaine d'inscrits en 1^{ère} année de licence, pour 60 en 2011. Cela représente une forte baisse en pourcentage, mais le taux est peu représentatif, vu les effectifs concernés. Pourtant, on peut, pour rétablir le niveau initial, envisager l'ouverture vers d'autres champs du savoir, comme préconisé dans le dossier.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>Ici encore, on observe un réel déséquilibre entre les deux formations. La spécialité <i>Langues océaniques</i> tire parti d'une équipe de recherche consacrée quasi-exclusivement à des questions similaires. On peut y voir le signe qu'à la fois le centre de recherche et la formation répondent à une forte demande des autorités locales. En comparaison, la place de la recherche dans la spécialité <i>Anglais</i> est implicite, puisque la seule équipe de recherche existante n'affiche pas la recherche en anglais comme l'un de ses buts principaux. Pour compenser quelque peu, on se concentre sur la place de l'anglais en Océanie, qui constitue l'un des seuls axes de recherche en rapport direct avec la formation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Là aussi, le déséquilibre entre les deux spécialités est assez flagrant. La spécialité <i>Langues océaniques</i> profite de liens forts avec les institutions locales de promotion de la langue et de la culture kanake, en vertu des accords de Nouméa. En toute cohérence avec cela, deux parcours de professionnalisation sont proposés. L'un d'entre eux, visant les métiers de l'enseignement, montre une grande difficulté à motiver les étudiants. Au niveau local, l'anglais ne peut se targuer d'offrir les mêmes débouchés. Néanmoins, les différents parcours sont bien pensés en fonction de ceux-ci, même s'il est étonnant de constater l'absence d'UE de préprofessionnalisation - absence à laquelle il est facile de remédier par une mutualisation, éventuellement.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Pour les deux spécialités, les stages occupent une place très faible. En attestent des données contradictoires quant à leur organisation. Il conviendrait donc de leur redonner toute leur place, particulièrement pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement (dans leur cas, le stage d'observation en classe paraît indispensable).</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Paradoxalement, la spécialité <i>Anglais</i> fait peu de place à l'international. On ne fait que relever l'existence du programme Erasmus, pour constater le peu de profit qu'en tirent les étudiants. C'est compréhensible, l'Europe étant très éloignée, mais dans ce cas, pourquoi ne pas se tourner vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande ? Ce constat d'impuissance vaut pour l'autre spécialité, et le dossier cherche presque des excuses aux étudiants qui ne souhaitent pas s'ouvrir à l'international. On a donc l'impression que le blocage est moins matériel que culturel.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Dans ce domaine également, les deux spécialités avouent leurs points faibles. On mentionne l'existence de dispositifs de validation des acquis ou de séances de tutorat, mais ils concernent des effectifs très réduits. On ne peut donc que recommander de renforcer ces dispositifs d'aide à la réussite pour les deux spécialités.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Vu la nature du territoire et le caractère relativement isolé de l'université, il est évident que le numérique est un enjeu majeur. Sa mise en place est, de l'aveu des formateurs, difficile, pour des raisons recevables de propriété intellectuelle ou de contraintes horaires, les enseignants étant déjà surchargés. Des efforts dans ce sens étant nécessaires, il serait sans doute intéressant de prévoir d'y allouer les moyens humains adéquats.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>	<p>Cet aspect est très rapidement passé sous silence. Le dossier se contente d'insister sur le souci de transparence des enseignants ; ce qui laisse à penser qu'il est considéré comme suffisant. Il s'agit cependant du strict minimum en matière d'évaluation.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Dans les deux cas, le supplément au diplôme est peu informatif, car très général. L'analyse statistique de l'insertion professionnelle est également assez superficielle, mais il est vrai que les données portent sur des effectifs restreints, et sont donc très difficiles à interpréter.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Cette compétence est déléguée à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE). Des données statistiques sont fournies, mais elles sont peu exploitables étant donné le faible nombre de répondants. Apparemment, beaucoup reste à réaliser dans ce domaine.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Les procédures d'autoévaluation mentionnées sont informelles. De même, des initiatives ponctuelles et individuelles se substituent apparemment à un conseil de perfectionnement en bonne et due forme. La démarche existe, semble-t-il, mais des efforts doivent être faits pour la systématiser et la structurer.</p>

Observations de l'établissement

Nouméa, le 27 mai 2016



145, avenue James Cook
BP R4 – 98851 Nouméa cedex
Tel : (687) 29.02.90
Fax : (687) 25.48.29

Le Président de l'Université
de la Nouvelle-Calédonie

Au Président de l'HCERES

2 rue Albert Einstein

75013 Paris

Objet : notification des observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de la licence mention LLCER B2017-EV-9830445S-S3LI170011614-015641-RT

Veillez trouver ci-joint les réponses aux observations formulées pour les deux spécialités Anglais et Langues Océaniques de la mention LLCER

Le Président

Gaël LAGADEC

Gaël LAGADEC



Observations sur le rapport d'évaluation

Licence mention LLCER, spécialité LANGUES OCEANIENNES

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

Nom/prénom/qualité et coordonnées du porteur :

BEARUNE Suzie, maître de conférences

Mel : suzie.bearune@univ-nc.nc

L'équipe de la filière Langues océaniques remercie le comité d'évaluation pour ses remarques et recommandations. Ci-dessous, quelques précisions et éléments de réponses susceptibles d'éclairer un certain nombre de points soulevés par le comité de l'HCERES.

Historique de la filière

P. 3: La spécialité langues océaniques est tournée exclusivement vers la culture calédonienne, puisqu'elle résulte d'une disposition figurant dans l'accord de Nouméa de 1998.

L'alinéa 1.3.3. de l'Accord de Nouméa stipule d'une part que « *les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie. Une recherche scientifique et un enseignement universitaire sur les langues kanak doivent être organisés en Nouvelle-Calédonie.* ».

C'est dans ce cadre juridique que l'Université de la Nouvelle-Calédonie a créé en 1999 la licence mention Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, spécialité Langues océaniques (LO).

Elle propose donc une formation pluridisciplinaire, ancrée sur les terrains océaniques et du Pacifique (se référer aux intitulés des EC de la maquette de formation).

Améliorations à venir

P. 5 : On peut, pour rétablir le niveau initial, envisager l'ouverture vers d'autres champs du savoir, comme préconisé dans le dossier.

Les nouveaux EC proposés dans la maquette du prochain contrat quinquennal 2017-2021, s'ouvrent à d'autres champs disciplinaires : l'anthropologie, l'ethnomusicologie, la sensibilisation au cadre juridique du pays, etc.

Ils favoriseront de nouvelles perspectives et opportunités en termes de débouchés professionnels : médiations et actions culturelles, édition, média, etc.

Stages et place de la professionnalisation

P. 3 : La formation ne repose quasiment pas sur des stages.

P. 4 : L'objectif de professionnalisation est sous-considéré.

P. 5 : Les stages occupent une place très faible.

Concrètement, le contexte institutionnel calédonien favorise peu les opportunités de stage pour les étudiants en langues océaniques, que ce soit dans les établissements publics culturels, les médias, les collectivités, ou même les établissements scolaires.

Pour les étudiants se destinant à l'enseignement du premier ou du second degré, qui représentent la majorité des effectifs, les stages et formations ont lieu dans la suite de leur parcours : lorsqu'ils intègrent l'École supérieure du professorat de l'éducation (ÉSPÉ) ou l'Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFM-NC).

Pour rappel, il n'existe pas à l'heure actuelle de CAPES bivalent langues kanak/français.

Suzie BEARUNE



Observations sur le rapport d'évaluation

Licence mention LLCER, spécialité ANGLAIS

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

Nom/prénom/qualité et coordonnées du porteur :

CHRISTOPHE Patrice (PRAG)

Mel : patrice.christophe@univ-nc.nc

En préambule, l'équipe pédagogique de la spécialité anglais tient à souligner qu'elle a pris bonne note des observations et recommandations proposées par le HCERES et qu'elle a entamé un travail de réflexion qui apparaît dans les observations qui suivent.

Avant toute chose, il s'agit d'apporter quelques précisions factuelles qui n'ont pas été communiquées dans le document initial.

Pour ce qui est de la recherche disciplinaire, l'équipe actuellement très réduite, compte dans ses rangs une enseignante-chercheuse qui concentre l'essentiel de sa recherche sur la littérature américaine postmoderne, recherche qu'elle partage régulièrement au moyen de ses communications, des ateliers qu'elle dirige lors des congrès des sociétés savantes dont elle fait partie (AFEA et SAES), mais aussi des articles qu'elle publie.

Pour ce qui est de notre équipe réduite, ces trois dernières années, la spécialité anglais a vu trois de ses enseignants titulaires faire valoir leurs droits à la retraite. Leur départ n'ayant pas donné lieu à de nouveaux recrutements, nous nous sommes efforcés de nous en accommoder en trouvant des solutions ponctuelles. Le recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs est bien évidemment vivement souhaité.

Pour ce qui est de l'ouverture à l'international, nous avons actuellement 4 étudiants de troisième année qui suivent un semestre à l'étranger. D'autres étudiants de deuxième année ont soumis un dossier et sont dans l'attente d'un accord de l'université de leur choix (Canada et Australie). De plus, chaque année, nos étudiants ont la possibilité de

bénéficier d'un séjour linguistique (Nouvelle-Zélande ou Australie) pendant les congés universitaires, organisé par les Relations Internationales de l'établissement. Ce séjour linguistique est ouvert à tous les étudiants de l'université.

Enfin, grâce au travail conjoint de la spécialité anglais et du service des Relations Internationales de l'UNC, nous avons pu signer une convention avec l'université de Melbourne pour qu'elle nous envoie des lecteurs et maîtres de langues de manière régulière, le recrutement étant devenu de plus en plus difficile au fil des ans pour des raisons essentiellement d'ordre administratif en rapport avec la protection de l'emploi local. La signature de la convention a été finalisée en avril 2016.

A présent, il convient de répondre aux points faibles formulés dans le rapport.

Les 3 parcours de L3 de la spécialité anglais étaient effectivement essentiellement « fléchés » vers les métiers de l'enseignement. Étant donné le petit nombre d'étudiants et la taille réduite de notre établissement, la multiplication de l'offre est impossible d'autant plus que les masters sont également limités en nombre. Néanmoins, la nouvelle offre pour le prochain contrat comprendra un parcours recherche en L3 ouvrant de nouvelles perspectives d'évolution pour nos étudiants vers des carrières autres que l'enseignement (communication, journalisme, relations publiques, documentation, édition).

Pour ce qui est des stages, la Nouvelle-Calédonie offre peu de possibilités en la matière pour des étudiants d'une licence généraliste. La concurrence est très forte avec les Licences professionnelles, les BTS et les centres de formation privés. Toutefois, nous avons tenu compte des remarques concernant les enseignements de traduction et la nouvelle maquette offrira la possibilité pour les étudiants de L3 de suivre le cours de traduction spécialisée de la licence LEA.

Pour les stages à l'étranger, il va sans dire que l'éloignement géographique est un obstacle souvent insurmontable, le moindre billet d'avion coûtant plusieurs centaines d'euros et la législation du travail dans la zone Pacifique étant peu favorable aux échanges.

Pour ce qui est de l'aide à la réussite, l'UNC s'efforce de mettre en place des dispositifs qui malheureusement ne rencontrent pas toujours l'adhésion attendue de la part des étudiants. Ceux qui devraient en bénéficier le plus, n'en profitent pas faute d'un investissement de leur part. Il existe toutefois des dispositifs au niveau de la Bibliothèque Universitaire. Ces deux dernières années, la commission des études incite les départements à mettre en place ou développer l'aide à la réussite et des réflexions sont menées, mais le dispositif n'est pas complètement abouti. Le département réfléchit à une démarche innovante de son côté.

Le numérique prend sa place, petit à petit. Depuis 2016, l'UNC offre la possibilité aux enseignants et aux étudiants de travailler avec la plate-forme MOODLE, qui prend la suite du Campus virtuel fonctionnant depuis plusieurs années. Certains enseignants ont déjà commencé à s'en servir de façon régulière. Les étudiants sont familiarisés avec son fonctionnement et des cours de la mention anglais l'utilisent exclusivement (compréhension écrite et compréhension orale en première année – travail en TP avec auto-correction). L'UNC propose régulièrement des formations aux enseignants qui le souhaitent afin que MOODLE trouve sa place comme outil au sein de l'établissement.

Pour ce qui est de l'évaluation et du conseil de perfectionnement, nous reconnaissons que les procédures actuelles n'apportent pas satisfaction et devront faire l'objet d'une

formalisation plus réfléchi et approfondie. Nous nous efforçons de mettre en situation de réussite nos étudiants et plus particulièrement nos étudiants de première année, mais ces derniers ne font pas toujours l'effort nécessaire pour s'emparer des outils qui leur sont offerts. D'ailleurs, nous constatons que bien souvent, les étudiants doublant leur première année changent radicalement d'attitude après un échec et s'investissent alors véritablement dans leurs études.

Espérant que ces quelques remarques auront été utiles et vous auront apporté des éclaircissements, nous vous assurons de notre volonté d'œuvrer dans le sens d'une amélioration de notre offre de formation et vous remercions de l'éclairage apporté par ce rapport.

P. CHRISTOPHE